MONDIALISATION ET INTERCULTURALITE DANS LA LANGUE ROUMAINE DES DROITS DE L'HOMME

Corina Veleanu, PhD, Université Catholique de Lyon

Abstract: We propose a short analysis on the topic of the French and English influences on legal Romanian and on the Romanian society from a diachronic, socio-terminological perspective supported by concrete examples taken from legal texts. Within the multilingual and multicultural context of challenges and issues that characterize the European Union, the Romanian legal language is continuously evolving. During the 19th century, the French language and legal culture were still playing an important role in the creation of the Romanian society and the "best possible world" was being built in the Romanian Principalities on a pattern brought to this Eastern part of Europe by the French diplomats, the Greek princes of the Istanbul neighborhood called Phanar and the Romanian political and cultural elites trained in France. In the 21st century, there has been an important shift in the field of linguistic, social and political influences, and the "American dream" has replaced the "French accent" in the perception of the ideas of modernization within the Romanian society. The globalization, but also the long-awaited English-speaking culture, penetrate the layers of today's modern Romanian society and democracy in the making. The question we analyze has to do with the evolution of the legal language and the legal discourse in Romanian, more specifically the language of human rights, as it is one of the most permeable branches of the legal terminology, due to the abundance of international legislation in this field, as well as to the presence of many foreign NGOs in Romania. Our inquiries were directed to the official texts, lexicons, NGO texts, dictionaries as well as the general language practice. We took into account the pragmatic coordinates of the discourse, namely the author, the addressee, the real or presumed intention of the speaker, as well as its locutionary, illocutionary and perlocutionary effects.

Keywords: legal languages, human rights, terminology, law, translation.

« Le discours juridique est la mise en œuvre de la langue, par la parole, au service du droit.»[1]

Gérard Cornu

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. »

Déclaration universelle des droits de l'homme, article premier.

I. Introduction

Pour parler des droits de l'homme et, qui plus est, de la langue des droits de l'homme, l'on doit non seulement connaître les caractéristiques de cette branche du droit, mais aussi être sensible aux contextes sociaux, politiques et culturels des sociétés qui font l'objet des études dans ce domaine. Les droits de l'homme sont, certes, universels, mais leur perception est loin d'être aussi homogène qu'on le souhaiterait, peut-être. Les facteurs culturel et linguistique sont des éléments importants à prendre en compte lorsque l'on se penche sur l'étude de questions relatives aux droits de l'homme dans différentes sociétés. La culture (dans laquelle on y met traditions, valeurs inculquées, principes propres à une communauté à un moment donné) peut faire en sorte, par exemple, que de jeunes femmes africaines, actives, pourtant, dans la défense des droits de l'homme, et qui ont subi la pratique des pierres brûlantes - pratique qui empêche de pousser la poitrine des petites filles – ne considèrent pas cela comme étant de la torture, mais comme une action bénéfique de la part de leur famille qui souhaite les protéger d'éventuelles agressions à caractère sexuel et de leurs conséquences (grossesse non désirées, blessures, SIDA ou autres maladies

[1] Gérard Cornu, *Linguistique juridique*, Paris, Monchrestien, 1990, p. 211

BDD-V84 © 2014 Arhipelag XXI Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:58:06 UTC)

sexuellement transmissibles, etc.). La langue peut agir de manière au moins aussi forte que la culture, et il suffit de penser aux pays de l'ancien bloc communiste, où les mots pouvaient paver le chemin vers l'emprisonnement, la disparition forcée ou même l'exécution des dissidents. Des expressions telles « l'ennemi du peuple », « qu'il vive et qu'il fleurisse », « toujours en avant », « nous faisons semblant de travailler et ils font semblant de nous payer », si souvent entendues sous le régime communiste, peuplent encore la mémoire des Roumains, alors que de nouvelles structures telles « le Ver Luisant » (signifiant soit le Big Brother, soit le pouvoir américain, ou bien un imaginaire pouvoir, occulte et mondial, ou même le pouvoir en Roumanie), « le parrain », « les moguls » (les grands patrons considérés comme ennemis politiques), « la presse, un danger pour l'État », « nous ne vendons pas notre pays », « le rêve américain », « la lutte anti-corruption », s'inscrivent dans le langage courant et dans le conscient collectif post-communiste roumain.

Ainsi, on se rend compte que, dans l'élaboration des textes portant sur les droits de l'homme, et aussi lors de la traduction de ces textes dans d'autres langues, il importe de tenir compte non seulement de l'esprit de la loi et du droit en général, mais aussi l'esprit des droits de l'homme, et ne pas cesser de s'adresser à son public, en prenant en compte ses spécificités. S'adressant aux personnes ou groupes de personnes qui se trouvent dans la situation de préserver et défendre les droits de l'homme, ces textes sont une porte ouverte vers le respect de l'être humain. Le traducteur et le jurilinguiste doivent garder cela à l'esprit et user de toute leur sensibilité linguistique et de leur savoir contextuel relatif au groupe destinataire de leurs ouvrages pour rendre le texte non seulement compréhensible mais aussi agissant.

Dans la présente analyse, qui porte sur le discours spécialisé et la terminologie des droits de l'homme, nous nous sommes proposés d'aborder le sujet des influences anglaise et française sur la langue roumaine du droit, et donc plus particulièrement dans le domaine des droits de l'homme, tout en empruntant une perspective plurielle, diachronique, socio-terminologique, en nous appuyant sur des exemples concrets.

Dans le contexte multilingue et pluriculturel des enjeux et des défis au sein de cette Europe en crise non seulement économique mais aussi identitaire, l''energeia' qu'est la langue reflète les jeux politiques et économiques de chaque époque, et chaque époque se trouve marquée par les mots qui la racontent.

Pour parler avec Claude Hagège, « Les noms d'institutions sociales et d'activités humaines tiennent un discours déchiffrable sur l'histoire des sociétés »[2] et, en poursuivant sa pensée, nous nous rendons compte du fait que « Sous l'infinie diversité des langues, c'est celle des cultures qui fascine. Les langues appartiennent aux sociétés qui les parlent, et entrent dans la définition de ces sociétés. Pour chaque culture, tout autre est source d'étonnement, que son exotisme éveille l'intérêt ou qu'il suscite la méfiance. L'amoureux des langues est épris d'altérité. Celle des cultures à travers celle des langues. »[3]

Lorsque nous parlons de l'influence française sur telle ou telle langue, sur telle ou telle société, à tel ou tel moment de l'histoire, le problème fondamental qui se pose et qui soutient toute recherche à ce sujet est le contact interculturel. Pour ce qui est de la France et de son rôle dans la construction de la société roumaine moderne, nous pouvons constater que, dans un XIXe siècle qui, selon l'expression de Stefan Zweig, « dans son idéalisme libéral, était sincèrement convaincu qu'il se trouvait sur la route rectiligne du « meilleur des mondes possibles »[4], le français et les Français jouent encore un rôle culturel important, peut-être le plus important, souvenir vivant et évolutif des Lumières et de la Révolution de

[2] Claude Hagège, *L'Homme de paroles*, Paris, Fayard, 1985, p. 274
[3] id., p. 294
[4] Stefan Zweig, *Le monde d'hier*, Belfond, 1993 pour la traduction française, Bermann-Fischer Verlag AB, Stockholm 1944, p. 17.

BDD-V84 © 2014 Arhipelag XXI Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:58:06 UTC)

1789 ». Le « meilleur monde possible » sera construit dans les Principautés roumaines, à partir de la fin du XVIIe siècle, sur ce modèle posé par la France à travers les diplomates français, les princes phanariotes et l'élite roumaine formée en France.

Actuellement, dans le roumain général, il y a de plus en plus de néologismes d'origine anglo-saxonne, ce qui soulève plusieurs questions, par exemple : la question de la néologie nécessaire confrontée aux effets de mode et à la néologie de luxe ; ou bien celle des anglicismes connotatifs, doublant des éléments roumains déjà existants au niveau lexical, sémantique et syntaxique. Leurs formes et emplois ne sont pas toujours des choix heureux, et il existe un grand engouement pour le « all American » dans la société roumaine, sous la forme du « American dream » et du « get rich quick ». Les média ont une grande influence sur l'évolution des mentalités en Roumanie, et tout spécialement la télévision, qui est, en grande partie, d'inspiration américaine.

II. Langues et droits de l'homme

La question des langues étant une des préoccupations des droits de l'homme, les politiques linguistiques du Conseil de l'Europe[5] ont pour objectif de promouvoir :

- le plurilinguisme: tous les citoyens européens ont le droit d'acquérir un niveau de compétence communicative dans plusieurs langues, et ce, tout au long de leur vie, en fonction de leurs besoins ;
- la diversité linguistique : L'Europe est un continent multilingue et toutes ses langues ont la même valeur en tant que moyens de communication et d'expression d'une identité. Les Conventions du Conseil de l'Europe garantissent le droit d'utiliser et d'apprendre des langues ;
- la compréhension mutuelle : La communication interculturelle et l'acceptation des différences culturelles reposent fortement sur la possibilité d'apprendre d'autres langues ;
- la citoyenneté démocratique : la participation aux processus démocratique et social dans des sociétés multilingues est facilitée par la compétence plurilingue de chaque citoyen ;
- la cohésion sociale : l'égalité des chances en matière de développement personnel, d'éducation, d'emploi, de mobilité, d'accès à l'information et d'enrichissement culturel dépend de la possibilité d'apprendre des langues tout au long de la vie.[6]

Au sein de l'Union Européenne aussi, la question des langues est très importante : en 1958, après l'entrée en vigueur des traités de Rome, fut rédigé le premier règlement instituant l'allemand, le français, l'italien et le néerlandais comme langues officielles des Communautés économiques européennes. Il a été modifié à chaque nouvel élargissement et énumère les langues officielles de l'Union, fixant les règles pour leur utilisation. L'UE doit avoir des services de traduction pour pouvoir appliquer ces dispositions. Le règlement est fondé sur l'article 290 du traité CE. L'article 314 consacre le principe du multilinguisme. L'article 21 dispose que tout citoyen de l'Union peut écrire à toute institution ou organe dans l'une des langues visées à l'article 314 et recevoir une réponse rédigée dans la même langue. Le traité de Maastricht stipule, en 1992, que « tous les textes relatifs à la politique étrangère et de sécurité commune qui sont présentés ou adoptés lors des sessions du Conseil européen ou du Conseil ainsi que tous les textes à publier sont traduits immédiatement dans toutes les langues officielles de la Communauté ». Le traité d'Amsterdam stipulera, en 1999, que « tout citoyen de l'Union peut écrire à une institution ou organe dans l'une des langues et recevoir une réponse rédigée dans la même langue. »

[5] « Le but premier du Conseil de l'Europe est de créer sur tout le continent européen un espace démocratique et juridique commun, en veillant au respect de valeurs fondamentales: les droits de l'homme, la démocratie et la prééminence du droit. » http://hub.coe.int

[6] http://hub.coe.int/

BDD-V84 © 2014 Arhipelag XXI Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:58:06 UTC)

La *Charte des droits fondamentaux de 2000* contiendra aussi des dispositions relatives aux langues européennes :

Article 21-1 Non-discrimination

Est interdite, toute discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

Article 22

L'Union respecte la diversité culturelle, religieuse et linguistique.

Article 41-4

Toute personne peut s'adresser aux institutions de l'Union dans une des langues des traités et doit recevoir une réponse dans la même langue.

Avec l'entrée de la Roumanie dans l'Union Européenne en 2007, de nouvelles réalités apparaissent dans la société roumaine qui ont besoin d'être nommées. Les nouvelles réalités européennes constituent l'occasion de créer de nouveaux mots pour les représenter. La question que nous nous posons lors de cette étape importante dans l'histoire roumaine est de savoir d'où viennent les nouveaux mots-véhicules des nouvelles réalités : du français comme en 1850 ? du latin ? du roumain, comme créations propres ? ou bien de l'anglais ?...

Les textes que nous avons utilisés dans notre analyse proviennent des sites web appartenant à des organisations internationales ou nationales, ainsi que des dictionnaires et document officiels, par exemple :

- http://www.ombudsman.europa.eu
- Cour européenne des droits de l'homme, *Cour Européenne des Droits de l'Homme: questions et réponses*, Greffe de la Cour, versions roumaine, anglaise, française, espagnole
- Le Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale
- *Glosar de termeni juridici*, PHARE UE « Transparenţa actului de justiţie », Editor si beneficiar al proiectului: Consiliul Superior al Magistraturii, Iulie 2008
- *Dicţionar de termeni juridici : legislaţia muncii*
- « Probleme curente privind folosirea limbajului juridic » in *Studii, opinii, informări, Buletin 3/2007*, Sorin Popescu, Cătălin Ciora, Victoria Ţăndăreanu, Consiliul Legislativ al României
- Organizaţia Naţională a Persoanelor cu Handicap din România
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants – ONU
- Règlement (CE) No 2006/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 relatif à la coopération entre les autorités nationales chargées de veiller à l'application de la législation en matière de protection des consommateurs (« Règlement relatif à la coopération en matière de protection des consommateurs »)
- http://www.cdep.ro/informatii_publice/ong.chest_aprobate?par=1: liste des ONG sur le site web de la Chambre des Députés.

III. Exemples analysés

1) « Ombudsman-ul European »

Source : EUROPA

Analyse : « Ombudsman » : mot repris tel quel, d'origine suédoise ; en français: médiateur européen, protecteur du citoyen européen

Le roumain emprunte ce nom masculin à l'anglais et le décline, la majuscule est employée, comme en anglais.

2) Le groupe verbal « puteţi cere asistenţă »:

Source : EUROPA

BDD-V84 © 2014 Arhipelag XXI Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:58:06 UTC)

Analyse : Le texte anglais emploie « you are entitled to assistance », le texte français emploie « vous avez le droit de demander l'aide ». Le roumain a préféré « asistenţă » (de l'anglais « assistance ») à « ajutor » (aide), ainsi que le verbe « puteţi » (vous pouvez) au lieu de traduire le syntagme « are entitled to », « vous avez le droit de », présent en anglais et en français.

D'un point de vue psycholinguistique, le traducteur roumain est confronté à des mentalités anciennes qui bloquent. Il y a une différence d'importance et de perception entre « pouvoir » et « avoir le droit de », et il y a peut-être ici un acte perlocutoire non intentionnel. L'idée d'avoir le droit à quoi que ce soit a beaucoup de mal à faire son chemin dans la mentalité et société roumaines.

3) roum. Cum poate fi sesizată…, fr. Quand puis-je saisir…, esp. ¿Cuando puede dirigirme al…, ang. When can I apply to…
Source: « Cour Européenne des Droits de l'Homme: questions et réponses »

Le roumain emprunte le terme « sesiza » au français « saisir », uniquement avec le sens administratif.

A l'exception du roumain, qui utilise la voix passive, les autres langues analysées emploient la voix active et la première personne du singulier du pronom personnel. De cet usage de la voix passive, caractéristique du langage administratif roumain, il apparaît un effet perlocutoire non intentionnel, à savoir la dissuasion du citoyen de faire appel à la CEDH pour protéger ses droits.

4) How are cases brought to court? Comment s'adresser à un tribunal ? Cum poate fi sesizată o instanţă judecătorească? ¿Cómo dirigirse a un tribunal? Como apresentar uma acção em tribunal? Quali sono le modalità richieste per adire ad un tribunale?
Source : Le Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale: site européen de vulgarisation de l'information juridique

Le roumain utilise la voix passive et le verbe « pouvoir », le verbe « sesiza » ayant un sens éminemment administratif / juridique, ainsi que le syntagme juridique « instanţă judecătorească » (instance de jugement/du juge). De loin, la variante roumaine est la moins susceptible d'être considérée comme une vulgarisation.

5) On observe la généralisation de l'emploi du terme juridique « a achiesa, achiesare », du fr. acquiescer, avec le sens anglais[7] (et cette fois par la filière anglo-saxonne) dans le langage politique et journalistique.

Le sens donné est « être d'accord avec quelqu'un ou quelque chose, admettre, reconnaître, sans vraiment le vouloir». Il s'agit ici d'une néologie élitiste ou de luxe: il y a des parties de la population qui ne comprennent pas, alors qu'ils comprendraient « a fi de acord ». Les sens juridiques en roumain[8] sont : accepter les conditions d'une situation

[7]to acquiesce: to accept or agree to something, often unwillingly. http://dictionary.cambridge.org/dictionary/british/acquiesce

[8] ACHIESÁRE, achiesări, s. f. (Rar) 1. Recunoaşterea de către un acuzat a pretenţiilor dintr-o acţiune de justiţie. 2. Renunţare la atacarea unei hotărâri a justiţiei. [Pr.: -chi-e-] – V. achiesa. Sursa: DEX '98 (1998)
ACHIESÁRE s.f. (Jur.) Acord la o anumită anchetă sau propunere; recunoaștere de către un acuzat a pretențiilor dintr-o acțiune juridică. ♦ Renunțare la o cale de atac împotriva unei hotărâri judecătorești. [< achiesa]. Sursa: DN (1986)
ACHIESÁ, achiesez, vb. I. Intranz. (Livr.) A accepta condițiile dintr-o acțiune juridică. ♦ A renunța la atacarea unei hotărâri judecătorești. [Pr.: -chi-e-] – Din fr. acquiescer.
Sursa: DEX '09 (2009)
ACHIESÁ vb. I. intr. (Jur.) A consimți, a accepta condițiile unui contract. [Pron. chi-e-. / < fr. acquiescer, lat. acquiescere]. Sursa: DN (1986)
ACHIESÁ vb. intr. a accepta condițiile unei acțiuni juridice, ale unui contract. (după fr. acquiescer) Sursa: MDN (2000)

BDD-V84 © 2014 Arhipelag XXI Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:58:06 UTC)

juridique; reconnaissance, de la part d'un inculpé, de la validité d'une action en justice; accepter les conditions d'un contrat (sens français).

6) Le terme « know-how »[9] est entré dans le roumain juridique.

Il est utilisé aussi dans le langage des média et il reste incompréhensible pour une partie de la population qui n'a pas étudié l'anglais.

Source: Glossaire de termes juridiques par le Conseil Supérieur des Magistrats, projet PHARE / Glosar de termeni juridici, PHARE UE «Transparenta actului de justitie », Editor si beneficiar al proiectului: Consiliul Superior al Magistraturii, Iulie 2008.

7) Dans le domaine de la législation du travail, il existe des termes juridiques provenant de l'anglais.

Source: http://legislatiamuncii.manager.ro/index.php?pag=pages&id=104, *Dicţionar de termeni juridici*

Ainsi, dans le « Dictionnaire de termes juridiques » cité nous avons découvert :

« Accesibilitate», « Acquis comunitar », « Dizabilitate », « Management », « Sarcina probei (burden of proof) », « Violenţa domestică / în familie », « Violenţa sexuală (sexual violence) »

Il est intéressant de remarquer que certains de ces concepts et termes sont encore ressentis comme étrangers, d'où la présence entre parenthèses de la traduction anglaise, ou de la variante antérieure, comme c'est le cas pour la violence en famille, le terme « domestic » n'étant employé dans le roumain général que dans des contextes relatifs aux animaux ou à la vie à la maison. Ce terme est en train de devenir un terme juridique et donc de glisser vers un nouveau terrain sémantique.

8) « A proroga », « prorogare »[10]

Source: « Probleme curente privind folosirea limbajului juridic » in *Studii, opinii, informari, Buletin 3/2007*, Sorin Popescu, Cătălin Ciora, Victoria Ţăndăreanu, Consiliul Legislativ al României, http://www.clr.ro/eBuletin/3_2007/Buletin_3_2007.pdf

Au Parlement roumain, le terme a suscité le débat. Contre l'entrée de ce terme dans le langage juridique roumain, les arguments soulevés ont compté le fait qu'il existe « prelungire » (prolongation), que tout le monde comprend; « prorogare » est ressenti comme précieux et ridicule, difficile à comprendre par tout le monde, et nul n'est censé ignorer la loi, donc tout le monde devrait la comprendre. « A proroga » est ressenti avec la connotation négative du terme « tergiverser ».

Pour l'entrée de ce terme dans le langage juridique roumain, les arguments apportés ont été basés sur le fait que « prorogare » apporte plus de clarté, de précision, quant à la prolongation d'un terme d'entrée en vigueur d'une institution. L'idée reste celle d'une « prolongation » mais le terme « prolongation » est perçu comme étant trop général par les juristes, qui ressentent le besoin d'un terme dédié, plus technique.

Une autre nuance a été apportée par un député juriste: le terme « prelungire » (prolongation) suppose l'existence de quelque chose qui fonctionne déjà; « prorogare »

---

[9] « know-how: cunostinte specifice, detinute asupra unui produs sau procedeu de fabricatie, adesea obtinute prin lucrări de cercetare si de dezvoltare importante si costisitoare »
Traduction: « connaissances spécifiques, détenues au sujet d'un produit ou procédé de fabrication, souvent obtenues par de travaux de recherche et de développement importants et onéreux. »

[10] Roum. « a proroga », du lat. « prorogo, -are » (=étendre en durée, prolonger le délai, payer d'avance), par le français proroger = prolonger, remettre à plus tard.
to prorogue = suspendre; prolonger, tergiverser.
a prorogation = prolongation, suspension (de session parlementaire); au Canada, clôture de la session parlementaire
prorogue = 1. To discontinue a session of (a parliament, for example). 2. to postpone; to defer. [Middle English prorogen, from Old French proroguer, to postpone,from Latin pr rog re : pro-, ; see pro-1 + rogare, to ask; see reg- in Indo-European roots.], http://www.thefreedictionary.com/prorogue

BDD-V84 © 2014 Arhipelag XXI Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:58:06 UTC)

(prorogation) suppose que la chose en question n'a jamais fonctionné, et que l'on prolonge la date butoir de sa mise en fonction.

Notre question, au vu de tous ces débats, est de savoir quelle est la voie d'entrée pour ce terme: latino-française ou anglaise? ou bien les deux ? On peut dire que linguistiquement, la source est latino-française, mais que, d'un point de vue sociolinguistique, on est en présence d'une influence anglo-saxonne ainsi que d'un sens nouveau donné par le juriste roumain.

9) Organizaţia Naţionala a Persoanelor cu Handicap din România http://www.integration.ro

Dans le titre, on observe l'emploi des majuscules à l'anglo-saxonne.

Dans les textes on remarque plusieurs syntagmes, tels :

« 'persoana dizabilitată' (de către societate) / 'persoane cu dizabilităţi' / 'persoane cu handicap' »

(en traduction littérale: personne déshabilitée (par la société) / personne avec des déshabilités / personne avec handicap)

« Mediul neadaptat este cel care 'dizabilitează' o persoană datorită barierelor arhitecturale pe care acesta le întâmpină. » (en traduction : l'environnement inadapté est celui qui « déshabilite » une personne à cause des barrières architecturales que celle-ci rencontre.)

où les guillemets ont été employés, signe que l'auteur de ce texte a ressenti quelque chose d'étranger dans l'emploi de ce terme calqué sur l'anglais.

10) « Accesibilitatea poate fi văzută ca o 'capacitate de a accesa' şi a sustrage posibilele beneficii dintr-un sistem sau altă entitate. », http://www.integration.ro (en traduction : l'accessibilité peut être vue comme une « capacité d'accéder » et de soustraire de possibles bénéfices d'un système ou une autre entité.)

Le nom « accesibilitatea » est un calque sur l'anglais « accessibility ». Le verbe « a accesa » est calqué sur l'anglais « to access ». Normalement, le roumain emploie « a avea acces » sur le modèle français « avoir accès ». On remarque aussi l'emploi erroné du syntagme juridique « soustraire les possibles bénéfices », car il a une connotation négative (voler), et non positive, comme l'auteur du texte l'aurait souhaité. Il résulte le détournement de l'intention de départ du discours.

11) « un agent al autorităţii publice sau orice altă persoană care acţionează cu titlu oficial »

Anglais: « a public official or other person acting in an official capacity »

Français: « un agent de la fonction publique ou toute autre personne agissant à titre officiel »

Source : Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, http://www.onuinfo.ro/documente_fundamentale/instrumente_internationale/conventie_impotriva_pedepselor_inumane

Le syntagme « agent al autorităţii publice » est uniquement trouvé dans ce texte, d'autres textes juridiques roumains emploient « reprezentant al autorităţii publice ».

12) Dans le Règlement (CE) No 2006/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 relatif à la coopération entre les autorités nationales chargées de veiller à l'application de la législation en matière de protection des consommateurs, on est interpellé par quelques éléments syntaxiques:

BDD-V84 © 2014 Arhipelag XXI Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:58:06 UTC)

« [...] În afară de aceasta, dificultățile de a garanta respectarea legislației pe plan transfrontalier determină diminuarea încrederii consumatorilor să accepte ofertele comerciale transfrontaliere, ceea ce are ca efect diminuarea încrederii lor în piața internă. »[11]

L'emploi usuel est « Încredere în ceva / în a face ceva », donc des structures du type nom+prép.+nom en accusatif /verbe à l'infinitif+nom. On se retrouve devant une construction inhabituelle « nom+conjonctif » (Încredere să ceva).

Ensuite, un autre emploi usuel est « Dificultăţile în garantarea / cu privire la garantarea », donc des structures composées par « nom+prép./loc.prép+nom en accusatif ». On retrouve la construction « Dificultăţile de a garanta », nom+prép.+verbe à l'infinitif, ce qui surprend.

On peut penser ici à une traduction hybride, ayant des textes-sources anglais et français.

13) Les168 ONGs listées sur le site web[12] de la Chambre des Députés du Parlement de la Roumanie proposent chacune un court descriptif qui présente leurs activités ainsi que leurs objectifs et projets. Le discours se situe à la fois dans la vulgarisation et dans le domaine des droits. Parmi les exemples relevés, plusieurs phénomènes linguistiques ont retenu notre attention :

a) Tous les intitulés des fonds et projets européens sont en anglais, ce qui reste vrai aussi pour certains projets et noms mêmes de ces associations (Legal Drive, OmniMind, etc.), et qui sont en anglais ;

b) Il existe une majorité de termes anglophones ou des termes anglais roumanisés, pour exprimer de nouveaux concepts, nouvelles réalités (exemple : siturile[13], spoturi[14], networkingul[15], brandurilor[16], job-uri[17]), ou qui font des doublons néologiques (néologie de luxe : « workshopuri »[18] et « ateliere de lucru ») ;

c) Quelques fois nous sommes face à des traductions de l'anglais, et qui expriment des concepts anglo-américains : « suport emoţional »[19] provenant de « emotional support », alors qu'en roumain, « suport » signifie en premier un objet tangible ; «factori conducători de evenimente rutiere negative »[20] mal traduit de « conducive to », aurait pu avoir une forme plus heureuse en tant que « factori care conduc la… », car un facteur n'est pas un « meneur de » mais plutôt « mène à », « conducător » signifiant « qui est à la tête de », « personne qui conduit » et, en physique, élément qui conduit la chaleur, à titre d'exemple.

d) L'usage de certains termes en anglais est déjà entré dans le langage courant roumain : « management », « web-site » (avec ou sans tiret), « Internet ». Ce sont des termes qui sont compris par une majorité des locuteurs, même s'ils sont toujours ressentis comme étrangers.

e) L'usage de certains termes en anglais commence à pénétrer le langage courant mais uniquement dans des domaines spécialisés. Ces termes sont ressentis comme étrangers

---

[11] En outre, les difficultés à garantir le respect de la législation sur le plan transfrontalier dissuadent les consommateurs d'accepter des offres commerciales transfrontalières, ce qui a pour effet de miner leur confiance dans le marché intérieur.
The difficulties of enforcement in cross-border cases also undermine the confidence of consumers in taking up cross-border offers and hence their confidence in the internal market.

[12] http://www.cdep.ro/informatii_publice/ong.chest_aprobate?par=1

[13] AGENŢIA ROMÂNĂ DE CONSULTANŢĂ

[14] ASOCIATIA DE LUPTA ANTIDROG A.M.A.

[15] ASOCIATIA PROFESIONALA A COMPANIILOR DE SECURITATE

[16] ASOCIAŢIA IDENTITATE CULTURALA CONTEMPORANA

[17] ASOCIAŢIA TINERI PENTRU VIITOR 2006

[18] ASOCIATIA FURNIZORILOR DE PRODUSE MEDICALE

[19] ASOCIATIA IMPREUNA PENTRU TINE

[20] ASOCIATIA LEGAL DRIVE

BDD-V84 © 2014 Arhipelag XXI Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:58:06 UTC)

et employés comme tels. Exemples : « activităţile de public affairs şi lobby »[21], « programe de advocacy »[22] , « modificarea legii leasing-ului pentru achiziţiile de software »[23], « slow food »[24], « trainer »[25], « echilibrului work-life », « pentru Leadership şi Life Management »[26], « casa de Nursing »[27].

f) Certains termes en anglais coexistent avec des termes en roumain provenant du français : « training » et « formare » (le dernier provenant du français « formation »).

g) Le terme « formare » vient remplacer « pregătire » dans le syntagme « cursuri de formare » (cours de formation), qui avant existait bien sous la forme « cursuri de pregătire ».

h) Les graphies diffèrent quelques fois d'un usager à l'autre : « loby » et « lobby » ; « website » et « web-site » ; « workshop » et « work-shop » ;

i) Le concept de « lustration » signifiant la redécouverte du passé des pays de l'ancien bloc communiste, ainsi que sa purification par la révélation des vérités souvent amères et tragiques, donne en roumain le terme « lustraţie », entré déjà depuis bien longtemps dans la langue roumaine par la voie française, venant de la Grèce et ensuite de la Rome antiques et signifiant la cérémonie de purification d'une personne, d'un champ, etc.[28]. Ce terme a été revivifié dans les années 90, et a acquis, donc, un nouveau sens, politique cette fois (glissement sémantique).

j) Un changement d'ordre syntaxique a été remarqué souvent quant au verbe « a conştientiza », qui est de nos jours employé pour traduire « to make someone aware of », « sensibiliser quelqu'un », alors qu'en roumain il existe bien le verbe « a sensibiliza ». « A conştientiza » s'utilise normalement avec un complément d'objet direct non-animé, signifiant « prendre conscience de quelque chose ». Dire, ou encore pire, écrire, « constientizarea populatiei », par exemple, au lieu de « conştientizarea de către populaţie », sonne faux et est incorrect de point de vue grammatical.

k) Quelques fois, les traductions de l'anglais jouent des tours aux usagers qui n'emploient plus les bonnes prépositions aux bons endroits, comme dans l'exemple : « Promovarea politicilor de prevenire pentru catastrofele ecologice produse de om » (la promotion des politiques de prévention pour les catastrophes écologiques produites par l'homme), où la préposition « pentru » a été utilisée à la place de l'article génitif « a » ; il serait logique de dire « la prévention des catastrophes » (prevenire a catastrofelor), plutôt que de laisser perdurer un sous-entendu fâcheux.

l) On retrouve aussi, très rarement, il est vrai, des traductions néologiques du français, comme par exemple « elementul(ui) de plus valoare »[29], l'élément de plus-value, qui vient s'ajouter à une expression qui existe déjà en roumain : « valoare adăugată », et qui alourdit la compréhension de la phrase pour un non-francophone. Un autre exemple est celui de « bricolaj ecologic »[30], qui va également poser problème au non-initié à la langue française.

m) Dans la même partie de phrase il arrive aussi qu'on puisse trouver des éléments d'origine anglo-américaine et française qui coexistent : « în scopul atingerii echilibrului work-life si pentru o societate durabilă »[31], « societate durabilă » étant transposé du français

[21] APPA - ASOCIATIA PENTRU PROMOVAREA ASIGURARILOR
[22] ASOCIATIA ACADEMIA DE ADVOCACY
[23] Id.
[24] ASOCIATIA "GRUPUL DE INITIATIVA RADU ANTON ROMAN"
[25] ASOCIATIA INCEPTUM ADITUS
[26] ASOCIATIA PENTRU DEZVOLTAREA POTENTIALULUI UMAN – OMNIMIND
[27] FUNDATIA ACTIUNEA ECOLOGICĂ ROMÂNĂ
[28] DEX online, http://dexonline.ro/definitie/lustratie
[29] ASOCIATIA MERIDIANE SOCIO-CULTURALE
[30] FUNDATIA ECOLOGICA ROMANA
[31] ASOCIATIA PENTRU DEZVOLTAREA POTENTIALULUI UMAN – OMNIMIND

BDD-V84 © 2014 Arhipelag XXI Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:58:06 UTC)

« société durable », et non pas de l'anglais « sustainable society », bien que nous ayons rencontré aussi l'adjectif néologique « sustenabil (a) » en roumain ; un autre exemple de cohabitation linguistique entre français, roumain et anglais : « formare profesională şi formare continuă » et « furnizori de training în administraţie », « învăţarea pe tot parcursul vieţii în funcţia publică » (apprentissage tout au long de la vie dans la fonction publique) et « mentoring pentru studenţii în ştiinţe administrative »[32] (tutorat pour les étudiants en sciences administratives).

n) Il arrive aussi que la traduction en roumain apparaisse en même temps que le terme anglais roumanisé : « influenţarea deciziilor (lobby-ing) »[33], peut-être par un souci de compréhension de la part du locuteur.

o) Nous avons également rencontré un exemple où la traduction de l'anglais se trouvait entre guillemets, « abordarea „de sus în jos" » et « abordarea „de jos în sus" »[34], qui traduisent les expressions « bottom up » et « top down ».

p) L'expression « to bring together » a connu un très franc succès en roumain, étant traduite par « a aduce împreună » (emmener ensemble) et se retrouvant dans maints domaines sociaux : presse écrite, publicités, discours politiques et descriptions des objectifs des ONG, alors que cette traduction littérale n'a pas de sens en roumain. L'exemple trouvé dans la liste des descriptifs des ONGs est le suivant : « care să aducă împreună sănătatea populaţiei, creşterea economică şi protecţia mediului » (qui puisse rassembler la santé de la population, la croissance économique et la protection de l'environement). Il aurait valu mieux utiliser des syntagmes verbaux tels « care să includă » (qui puisse inclure), « care să asigure » (qui puisse assurer), etc., au lieu de risquer une violation de la grammaire et du sens, car en roumain « a aduce împreună » est une expression verbale transitive, exigeant donc un complément d'objet direct, et où « împreună » a la fonction de sujet et non pas d'adverbe.

IV. Conclusion

A la fin de ce court aperçu des évolutions de la terminologie roumaine des droits de l'homme, on se rend compte que la globalisation et l'interculturalité sont des facteurs importants à prendre en compte aujourd'hui, mais aussi qu'il existe des mentalités difficiles à changer, et qui se traduisent par une rigidité datant du passé, ressentie dans les traductions : l'emploi de la voix passive, du verbe « a sesiza », du verbe « pouvoir » à la place de la structure « avoir le droit de », etc., ce qui mène à des actes de perlocution réalisés par les producteurs de discours. L'influence anglo-américaine est certaine, due à l'engouement pour la civilisation américaine et ressentie à tous les niveaux du discours, ouvrant la voie par moments à des structures incorrectes d'un point de vue grammatical et sémantique.

La structure latine et proche du français de la phrase juridique roumaine persiste dans les textes juridiques nationaux. On observe des évolutions vers l'anglicisation, au niveau des textes traduits émanant de l'UE, qui sont traduits à partir de la version en anglais. Les textes de l'ONU ont été traduits à partir du français. On observe aussi des extensions de sens (juridique vers général) des termes juridiques d'origine latino-française revitalisés par l'anglais.

Ces évolutions, certaines aujourd'hui et qui donnent parfois des résultats erronés, pourraient être expliquées par des facteurs différents: pratiques et organisationnels (manque de formation et de connaissances suffisantes de la part des traducteurs et des usagers, absence des jurilinguistes, etc.) ; psycholinguistiques et sociolinguistiques (mentalités du

[32] ASOCIAŢIA REŢEAUA DE FORMARE ÎN ADMINISTRAŢIE PUBLICĂ DIN ROMÂNIA – RONAT
[33] ASOCIATIA PRO VITA PENTRU NASCUTI SI NENASCUTI - FILIALA BUCURESTI
[34] ASOCIAŢIA INSTITUTUL EUROPEAN PENTRU DEMOCRAŢIE PARTICIPATIVĂ – QVORUM

BDD-V84 © 2014 Arhipelag XXI Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:58:06 UTC)

passé, engouement pour l'anglais comme représentant du changement et de la modernité, donc d'un espoir de vie meilleure).

Nous clôturerons cette brève analyse en citant à nouveau les deux éminents professeurs Gérard Cornu et Claude Hagège, et en insistant sur le pouvoir des mots et leur importance dans le contexte des droits de l'homme, dans une société globale et interculturelle :

« Le fait est que le langage juridique n'est pas immédiatement compris par un non-juriste. Il n'entre pas d'emblée dans l'entendement de celui qui ne possède que le langage commun. La communication du droit se heurte à un écran linguistique. Le profane en retire un « sentiment d'étrangeté » (Sourioux et Lerat). Le langage du droit existe parce qu'il n'est pas compris. Il est en dehors du circuit naturel d'intercompréhension qui caractérise les échanges linguistiques ordinaires entre membres d'une même communauté linguistique ». Gérard Cornu [35] « Par là, le langage, au service de ceux qui ont pour objet d'induire des comportements, est instrument de pouvoir tout court. » Claude Hagège [36]

BIBLIOGRAPHIE

Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants – ONU, http://www2.ohchr.org/french/law/cat.htm

Cornu, Gérard, *Linguistique juridique*, Paris, Monchrestien, 1990

Cour européenne des droits de l'homme, *Cour Européenne des Droits de l'Homme: questions et réponses,* Greffe de la Cour, versions roumaine, anglaise, française, espagnole, www.echr.coe.int/Documents/Questions_Answers_FRA.pdf

Dicţionar de termeni juridici : legislaţia muncii, Glosar de termeni juridici, PHARE UE « Transparenţa actului de justiţie », Editor si beneficiar al proiectului: Consiliul Superior al Magistraturii, Iulie 2008, http://portal.just.ro/UserFiles/File/CSM/03%20BROSURA%20%20glosar%20de%20te,Meni20TIPR.pdf.

Hagège, Claude, *L'Homme de paroles,* Paris, Fayard, 1985

http://dictionary.cambridge.org/dictionary/

http://hub.coe.int/

http://www.ombudsman.europa.eu/infosheet

http://www.cdep.ro/informatii_publice/ong.chest_aprobate?par=1

« Probleme curente privind folosirea limbajului juridic » in *Studii, opinii, informări*, Buletin 3/2007, Sorin Popescu, Cătălin Ciora, Victoria Ţandareanu, Consiliul Legislativ al României,

www.clr.ro/eBuletin/3_2007/Buletin_3_2007.pdf

Le Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale, ec.europa.eu/civiljustice/index_fr.htm

Organizaţia Naţionala a Persoanelor cu Handicap din România, www.onphr.ro

Règlement (CE) No 2006/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 relatif à la coopération entre les autorités nationales chargées de veiller à l'application de la législation en matière de protection des consommateurs *("Règlement relatif à la coopération en matière de protection des consommateurs"*), europa.eu/legislation_summaries/consumers/protection.../l32047_fr.htm

Zweig, Stefan, *Le monde d'hier,* Belfond, 1993 pour la traduction française, Bermann-Fischer Verlag AB, Stockholm 1944.

[35] Gérard Cornu, *Linguistique juridique*, Paris, Monchrestien, 1990, p. 19

[36] Claude Hagège, *L'homme de paroles*, Paris, Fayard, 1985, p. 261

BDD-V84 © 2014 Arhipelag XXI Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:58:06 UTC)